

LE RECUEIL DES DIRECTIVES ANTICIPEES

Les directives anticipées constituent un témoignage écrit des volontés de la personne pour sa prise en charge médicale et soignante en fin de vie dans l'hypothèse où elle ne serait plus en état de manifester cette volonté le moment venu. La personne de confiance désignée par le patient/résident peut aussi être le porte-parole des volontés de ce dernier auprès des professionnels en complément ou remplacement des directives anticipées.

L'effectivité de ces dispositifs juridiques requiert des documents performants d'information et d'exercice de ces droits dans les établissements et des professionnels formés pour accompagner les usagers dans cette démarche complexe en se gardant de toute influence sur les intéressés et en accompagnant également les familles dans l'acceptation des choix de leur proche. Tels sont les objectifs poursuivis par cette formation.

PUBLIC VISÉ :

➤ Tout professionnel amené à accompagner, recueillir ou traiter les directives anticipées des personnes accueillies au sein des établissements sanitaires, médico-sociaux ou sociaux

ORGANISÉ PAR :

➤ ANTIDOTE
EXPERTISE

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

➤ 12 participants maximum

DURÉE :

➤ 2 jours

PRÉREQUIS :

➤ Sans pré-requis

OBJECTIFS

- Connaître le droit de la fin de vie
- Comprendre le dispositif des directives anticipées et les situations où elles ne peuvent être recueillies
- Appréhender le formulaire de recueil des directives anticipées et l'adapter, si besoin, au public accueilli
- Identifier l'articulation des directives anticipées avec les autres dispositifs pour témoigner de ses volontés
- Situer la place de la famille et des autres tiers dans le recueil des volontés de la personne accueillie
- Respecter la volonté de la personne et faire accepter ses choix à la famille
- Expliquer factuellement le dispositif des directives anticipées aux usagers
- Mener l'entretien de recueil des directives anticipées

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports-cognitifs synthétiques appuyés par diaporama
- Questionnement des participants sur les dispositifs relatifs aux volontés des usagers du système de santé
- Travaux en sous-groupes sur les outils relatifs aux dispositifs de témoignage des volontés des usagers
- Etudes de cas et analyse de pratiques, notamment via des témoignages en vidéo
- Utilisation d'un média ludique pour échanger avec les usagers sur leurs volontés et souhaits
- Mise en situation d'accompagnement des patients-résidents et des familles sur ces dispositifs

PROGRAMME

Le dispositif des directives anticipées et les autres dispositifs alternatifs ou complémentaires pour témoigner de ses volontés

- Evolution du droit de la fin de vie éclairé par les principes éthiques
- Les directives anticipées : Intérêts, Rôles, Pour qui ?, Quand ? Force juridique - Conditions de validité et de formalisme - Conservation
- La personne de confiance, en remplacement ou complémentarité des directives anticipées : Intérêts, Rôles, Qui pour qui ?, Statut de la personne de confiance, Quand la désigner ? Modalités de désignation, d'enregistrement et de consultation
- Témoignages rapportés par d'autres tiers : Les représentants légaux des personnes accueillies - Place et rôles de la famille quant aux directives anticipées de son proche - Des volontés recueillies par les professionnels
- Outils d'information sur les dispositifs et de traçabilité des volontés

Savoir parler de ces dispositifs avec le résident et sa famille

- Respect du cheminement psychologique des personnes face à leur situation
- Positionnement et juste distance du professionnel
- Informer la personne dans le respect de ce qu'elle est prête à entendre
- Saisir le moment opportun et rester disponible
- S'assurer que la personne reste libre de toute pression
- Techniques de communication adaptées et outils pour parler des dispositifs relatifs aux volontés des usagers